

Signature de la convention de mise en œuvre du diplôme national « Métiers d'art et du design »

Le vendredi 30 novembre, dans la salle des actes de la Sorbonne, Olivier Faron, administrateur général du Cnam, et Gilles Pécourt, recteur de l'académie de Paris, ont signé une convention visant à faire entrer les diplômes des douze écoles d'arts de l'académie de Paris dans le référentiel LMD.

Cette convention fait écho au décret et à l'arrêté du 18 mai 2018 instaurant un nouveau diplôme des métiers d'art et du design en trois ans, avec grade de licence. Il remplace à la fois la mise à niveau en arts appliqués (MANAA), ainsi que les deux années de diplôme des métiers d'art (DMA) ou de brevets de technicien supérieur (BTS) en arts appliqués.

Le diplôme national « Métiers d'art et du design » (DN MADE) a pour but l'acquisition de connaissances et de compétences professionnelles dans les différents champs des métiers d'art et du design. En trois ans, le cursus prévoit une spécialisation progressive et une individualisation du parcours ; il vise le grade de licence et valide 180 crédits ECTS.

Après le DN MADE, il est possible d'opter pour une poursuite d'études. Les diplômés peuvent intégrer un diplôme supérieur des arts appliqués (DSAA) de même spécialité, mais également, pour deux années supplémentaires, le master du Cnam en Design, ouvert dans le courant de l'année 2019.

Cette nouvelle réglementation permet ainsi de restructurer l'offre de formation en art et design en mettant notamment en place l'adossé obligatoire des parcours à un établissement d'enseignement supérieur par le biais d'un conventionnement. Le recteur de l'académie de Paris a donc souhaité établir un partenariat global avec le Conservatoire national des arts et métiers pour l'ensemble des établissements de l'académie.

La convention signée ce vendredi permettra ainsi d'organiser une coopération pédagogique uniforme entre le Cnam et l'ensemble des établissements de formation en art et design dans le cadre de ce nouveau DN MADE. Le texte prévoit notamment :

- La création d'une commission pédagogique Cnam-IA spécialité Design et métiers d'art ;
- L'accès aux services ENF, aux conférences du Cnam et au Musée des arts et métiers pour l'ensemble des étudiants concernés ;
- L'organisation conjointe de workshops, conférences et colloques pour favoriser les transferts de compétences dans les spécialités respectives des enseignants et équipes pédagogiques des établissements ;
- La mise en œuvre de projets communs de mobilité européenne.

Les douze établissements signataires

École nationale supérieure des arts appliqués et des métiers d'art (Ensaama)

École supérieure des arts appliqués (Esaa) Boule

École supérieure des arts appliqués (Esaa) Duperré

École supérieure des arts et industries graphiques (Esaig) Estienne

Lycée Auguste Renoir

Lycée Diderot

Lycée Hector Guimard

Lycée Lucas de Nehou

Lycée Maximilien Vox

Lycée Paul Poiret

Institut Sainte-Geneviève

Lycée l'Initiative



30 novembre 2018

Contact presse Cnam

Matthieu Huvelin
Relations presse
01 40 27 29 34